

Tout savoir sur l'aide au logement étudiant (primo-demandeur)

12



Pour un traitement **100 % rapide** et **100 % fiable**, les aides au logement pour les étudiants se demandent à **100 % sur www.caf.fr**.

Avant de commencer la demande

Pour réaliser sa demande sur www.caf.fr, il faut :

- disposer d'une **adresse mél valide**
- avoir différents documents à portée de main : l'adresse du logement, le montant du loyer et des charges locatives, les coordonnées du bailleur, le montant de vos ressources des deux années précédentes, le numéro d'allocataire des parents, un Rib.

Faire sa demande en ligne



Connecté au www.caf.fr, rendez-vous dans la rubrique « **Les services en ligne - Faire une demande en ligne** », puis choisissez de commencer une nouvelle demande d'aide au logement.

Quelques questions vous permettent de préciser votre situation et de débiter la demande.

Vous devrez ensuite compléter différentes rubriques :

- votre **état civil** (nom, prénom, lieu et date de naissance...),
- votre **situation de famille** et le nombre de personnes vivant avec vous (en dehors de vos colocataires),
- votre **situation professionnelle**, votre statut d'étudiant boursier ou non et votre régime de sécurité sociale,
- votre **adresse** et la date d'entrée dans le logement,
- vos numéros de téléphone,
- votre Rib,
- vos ressources pour l'année demandée ...

Déclaration des ressources

Cochez les natures de ressources et/ou charges concernées. Si vous n'avez ni autre ressource, ni autre charge, ni autre revenu, ni autre revenu, cochez la case « Autre revenu » pour l'année concernée.

Nature des ressources de l'année N-1	2012
Salaires, sources de retraite régularisées, allocations chômage (chômeurs, résidents de courte durée, chômage 2)	<input type="checkbox"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="checkbox"/>
Autres revenus ou charges	<input type="checkbox"/>
Autres revenus	<input type="checkbox"/>

Quitter Continuer plus tard Continuer

Il vous manque une information pour compléter votre dossier ?
Pas de problème !



Vous pouvez à tout moment choisir de continuer plus tard votre saisie.
Elle sera sauvegardée et accessible grâce à un numéro de sauvegarde qui vous sera communiqué par mél.

Les informations sur votre bailleur et votre logement

Il existe différents cas de figure **selon votre bailleur** :

- si votre propriétaire est une personne physique, vous devrez renseigner ses coordonnées,
- si c'est une personne morale (agence immobilière, SCI, organisme HLM...), saisissez son numéro de Siret (présent sur le bail, le contrat de location, l'attestation de loyer),
- si vous louez une chambre ou un appartement dans une cité universitaire, recherchez le nom de son gestionnaire dans la liste.

Vous devrez ensuite compléter différentes informations sur votre logement :

- **ses caractéristiques** (taille, logement meublé ou non...),
- **le montant du loyer hors charge** (et la part à votre charge si vous êtes en colocation), le mois du premier loyer payé, la date de début du contrat de location ou du bail, le titulaire du bail...

Terminer et enregistrer sa demande

Une fois votre demande terminée, un récapitulatif vous permet de vérifier vos réponses et de les corriger.

Une fois votre dossier vérifié, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur **Valider** pour le transmettre à votre Caf.

Automatiquement, vous savez que votre demande a bien été transmise et enregistrée. Pensez à enregistrer ou à imprimer le dossier PDF, vous ne pourrez plus y accéder si vous quittez cette page. Vous y trouverez l'ensemble de votre dossier ainsi que les éventuelles pièces à nous fournir.

Dans de nombreux cas, vous n'aurez pas de pièce justificative à nous fournir !

Pour suivre nos infos et votre dossier, retrouvez-nous toute l'année sur www.caf.fr et www.facebook.com/cafetudiants.